

## COMMUNE DE COURTISOLS

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un février à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

**Etaient présents** : Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel BISVAL, Loetitia BOYS, Anne BRAZE, Lilian COGNIARD, Nicolas COSSENET, Agnès GALLOIS, Séverine GOURVENEK, David GREVIN, Laurent SCHNEIDER, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.  
Toutes les décisions prises sont adoptées.

Hubert FERRAND a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire

#### **N° 340 Comptes rendus du conseil communautaire des communes de la Moivre à la Coole**

Monsieur Arrouart donne lecture des comptes rendus du 19 janvier et du 9 février 2017.

#### **N° 341 Compte rendu de la commission COFAC du 25 janvier 2017**

Carole CHOSROES présente le compte rendu.

Le budget global du réveillon : 33 055.76 €. La buvette a rapporté 917 € - le vestiaire 179 €. Bilan financier : -1 761.16 €.

Les retours sont très positifs sur cette soirée que ce soit au niveau du repas, de la décoration et de l'animation, malgré le dysfonctionnement du chauffage et les problèmes électriques de la cuisine en début de soirée.

Catherine Jullien fait part à la commission de demandes de remboursement de personnes absentes le jour du réveillon pour cause de maladie. Après consultation de l'ensemble des membres présents, et au vu du résultat financier de la soirée, la commission a décidé de ne pas donner suite à ces demandes de remboursement.

Des remerciements sont adressés aux membres du COFAC qui se sont investis dans la mise en place de cette manifestation d'envergure. Un beau travail d'équipe !

Le thé dansant du 8 janvier a eu malheureusement peu de succès, par rapport aux années précédentes, en raison du verglas qui a empêché les danseurs de se déplacer et de profiter de cette après-midi dansante animée par Damien Bérézinski. Le bilan financier couvre juste les frais avec un « bénéfice » de 190,46 €.

L'exposition d'art aura lieu le dimanche 5 février 2017 de 11 heures à 18 heures 30  
45 exposants ont répondu présents.

#### **Organisation :**

- Préparation des panneaux d'entrée de village,
- Installation de la salle le samedi 4 février 2017 à 9 heures
- **Vernissage : dimanche 5 février 2017 à 10 heures**
- Repas proposé aux exposants pour 18 € pour environ 38 personnes (Kir mûre, salade d'endives améliorée, blanquette de veau à l'ancienne, riz, fromage, flan, café avec chouquettes)
- Buvette
- Le programme avec le bulletin de participation au concours est à 1 €. Il est proposé aux visiteurs à l'entrée de la salle.

La fête de l'abeille et du miel sera organisée le dimanche 4 juin 2017 au Parc Massez  
Catherine Jullien informe la commission qu'à cette occasion, pourrait être organisé un marché de printemps.  
Des contacts vont être pris. Une rencontre avec M. Richy, président du Syndicat de l'Abeille Marnaise, est prévue pour finaliser l'organisation de cette manifestation qui se fait en partenariat avec ce syndicat. Des exposants autour du champagne, des fleurs, des escargots, de produits du terroir pourraient rejoindre les apiculteurs présents sur place.

L'organisation de la fête nationale du 14 juillet 2017 aura lieu autour de la salle Robert Chaboudé  
La buvette sera tenue cette année par l'Association des Parents d'Elèves du groupe scolaire La Fontaine.  
L'orchestre retenu pour l'animation musicale sera celui de Jacky Daniel, les danseurs n'ayant pas été forcément plus nombreux en 2016 alors que nous avons changé d'animateur.

### **N° 342 Compte rendu de la commission « 3<sup>ème</sup> âge » du 8 février 2017**

Carole CHOSROES présente le compte rendu.

#### **Bilan du repas du 15 octobre 2016 :**

190 repas ont été servis, 42 livrés à domicile pour un montant global de 5 491,99 €

La journée a été appréciée de tout le monde, notamment l'animation cirque.

Un seul bémol : l'apéritif debout. La commission propose pour l'année prochaine de servir l'apéritif à table.

Pour 2017, la date est fixée au 14 octobre 2017

Deux idées de menu : Paëlla ou Blanquette de veau avec une préférence pour la blanquette, accompagnée de riz et sauce.

Salade – Fromage (brie, gruyère) – Fondant au chocolat avec crème anglaise.

Apéritif : vin blanc moelleux.

Couleur des nappes et serviettes : bleu turquoise/marron ou orange/marron si paëlla.

L'animation pourrait être un spectacle de magie. Contact doit être pris avec le jeune courtisien Andréa Stringone.

L'orchestre Tandem a demandé à ce qu'il soit placé comme au 31/12 à savoir sous la scène.

#### **Sortie Les Bodins**

Toutes les personnes inscrites s'y sont rendues et ont apprécié. Un co-voiturage avait été organisé.

Une réflexion est en cours pour un autre déplacement en 2018, soit à la Comète, au Capitole ou à La Comédie de Reims (avec bus), en fonction des programmes à venir.

#### **Questions diverses**

Eric informe la commission sur le projet expérimental de la Poste et du Conseil départemental de mettre à disposition des personnes âgées (70/75 ans) des tablettes.

Une question est posée sur le problème de médecins à Courtisols.

### **N° 343 Approbation des statuts de la CC de la Moivre à la Coole**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°433-2017 du 19 janvier 2017 de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole approuvant ses statuts,

Vu le projet de statuts notifié par le Président de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole en date du 24 janvier 2017,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les statuts proposés, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI.

Considérant que la décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de 3 mois,

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les statuts de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole tels qu'annexés à la présente délibération

#### **N° 344 Tarifs des locations 2018**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, nous fixons les tarifs de location des salles et propriétés communales, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Il est proposé de suivre cette évolution et de majorer ces tarifs de 0,62%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs définis dans le tableau joint pour l'utilisation des salles et propriétés communales,

- **PRECISE** que la location de la Salle Robert Chaboudé est soumise au versement d'une caution de 800 €.

Il est rappelé que la réservation de cette salle est subordonnée au versement d'arrhes correspondant à la moitié du prix de location.

- **PRECISE** que la location de la maison du Parc est soumise au versement d'une caution de 500,00 €.

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs réservés aux habitants de Courtisols aux habitants des communes de Somme-Vesle et Poix à compter de l'année 2017.

- **PRECISE** que cette décision annule la délibération n°330 du 20 décembre 2016.

#### **N° 345 Subvention à l'AAPPMA « La truite » de Courtisols**

Monsieur le maire présente la demande émanant de l'AAPPMA « La Truite », association agréée de Pêche et de protection du milieu aquatique, qui sollicite une subvention. Cette association participe à la protection et à la restauration du cours de la Vesle, gère le reempoisonnement et accueille de nombreux jeunes.

**Sur proposition de Monsieur le maire,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à l'AAPPMA « La Truite » pour un montant de 759,20 €,

Les fonds seront prélevés à l'article 6574 du budget communal,

#### **N° 346 Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Courtisols**

L'amicale des sapeurs-pompiers intercommunale de Courtisols sollicite l'aide financière de la commune considérant les dépenses engagées en 2016 (323 heures d'interventions – organisation de la Ste Barbe). Le montant total des dépenses s'élève à 4.602 €.

Monsieur le maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune a repris la compétence « secours et incendie » et que par convention avec la préfecture, le corps communal de Courtisols est habilité à intervenir sur le territoire des communes de Courtisols, Somme-Vesle et Poix en qualité de Centre de Première Intervention (CPI) sur les fonctions suivantes : prompt secours, intervention diverse et première intervention feu. Par ailleurs, une convention financière convient des participations financières entre les trois communes.

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'accorder à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Courtisols une subvention de 4.602 €

Les fonds seront prélevés à l'article 6574 du budget communal,

#### **N° 347 Conventions de location d'un terrain à la fosse aux malades**

Par délibération en date du 15 février 2005, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition des entreprises Benoît COSSENET et JSTP une partie de terrain communal situé sur la parcelle cadastrée YL18, dénommée Fosse aux Malades pour y déposer des gravats inertes.

Le tarif de location est indexé chaque année, en fonction de l'indice des prix à la consommation du mois de mars. En 2016, il était de 170,93 €.

Une nouvelle entreprise « Les Jardins de Vincent » demande à bénéficier d'une parcelle dans les mêmes conditions.

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de mettre à disposition de l'entreprise « Les Jardins de Vincent » une parcelle à la Fosse aux Malades pour y déposer des gravats inertes pour une somme de 170,93 € par an (valeur 2016 avec indexation annuelle au mois de mars sur l'indice des prix à la consommation).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre précaire avec « Les Jardins de Vincent »
- **AUTORISE** monsieur le maire à renouveler les conventions signées avec la SAS Benoit COSSINET sous sa nouvelle dénomination : ARTOPIA Paysage et JSTP.

**N° 348 Convention de mise à disposition de personnel à la commune de Somme-Vesle**

Monsieur le maire rappelle au conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune a recruté un ingénieur territorial pour suivre l'ensemble des dossiers de travaux de la commune.

La commune de Somme-Vesle sollicite la mise à disposition de cet agent pour assurer le montage d'un dossier d'étude pour un projet de construction.

La convention qu'il vous est proposé d'approuver définit les obligations de chacune des parties pour la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de Monsieur Jean-Michel GOY, ingénieur principal entre la commune de Courtisols et la commune de Somme-Vesle
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention

**N° 349 Convention de mise à disposition de personnel à la commune de Poix**

Monsieur le maire rappelle au conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune a recruté un ingénieur territorial pour suivre l'ensemble des dossiers de travaux de la commune.

La commune de Poix sollicite la mise à disposition de cet agent pour assurer le montage d'un dossier et le suivi de travaux.

La convention qu'il vous est proposé d'approuver définit les obligations de chacune des parties pour la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de Monsieur Jean-Michel GOY, ingénieur principal entre la commune de Courtisols et la commune de Poix
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention jointe en annexe

**N° 350 Désignation d'un délégué au SIABAVE**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 20 décembre 2016, la commune a demandé son adhésion au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à sa sortie de la Communauté de communes de Suipe et Vesle.

Il convient de désigner un représentant du conseil municipal qui sera le délégué de la commune dans cette instance

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de nommer Monsieur Denis VAROQUIER comme délégué de la commune au SIABAVE

**N° 351 Questions diverses**

- Monsieur Arrouart présente l'analyse des offres effectuée suite aux différentes consultations engagées concernant les travaux de réhabilitation du secrétariat de mairie et les entreprises retenues :

Diagnostic amiante avant travaux	DEKRA	435 € HT
Contrôle SPS	CSBTP	1.148 € HT
Contrôle technique	DEKRA	3.960 € HT
Etudes fluides (diagnostic et proposition)	DCEF	8.000 € HT
Maitrise d'œuvre	FONCTIONS PURIELLES	7,80% honoraires

○ Monsieur Arrouart présente l'analyse des offres effectuée suite aux différentes consultations engagées concernant les travaux de remplacement de poteaux incendie. L'offre retenue est celle de l'entreprise NORD EST Canalisations pour un montant unitaire de 1.904,00 € HT.

○ Evelyne MOINEAU présente les résultats de l'enquête sur les Nouvelles Activités Périscolaires menée auprès des parents d'élève. Le taux de réponse est de l'ordre de 88% avec 60% de parents satisfaits du service en primaire. Il est suggéré d'effectuer un travail en petits groupes.

Pour les maternelles, le taux de retour est de 72% avec 93% de satisfaits.

Les résultats seront transmis à la CC de la Moivre à la Coole qui a repris la compétence au 01/01/2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 22h30

Hubert ARROUART, Maire	Denis VAROQUIER 1 <sup>er</sup> adjoint	Jean-Pierre ROLLET 2 <sup>ème</sup> adjoint	Evelyne MOINEAU 3 <sup>ème</sup> adjoint
Eric PIGNY, 4 <sup>ème</sup> adjoint	Catherine JULLIEN 5 <sup>ème</sup> adjoint	Milène ADNET	Carole CHOSROES
Hubert FERRAND	Catherine PANNET	Philippe SEUBE	François SCHUESTER